



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

familles d'accueil et assistantes maternelles

Question écrite n° 57738

### Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des assistantes maternelles permanentes auxquelles les départements confient la garde d'un ou plusieurs enfants à la suite d'une décision administrative ou judiciaire de placement. Ces assistantes maternelles souhaiteraient obtenir un réel statut professionnel, ce qui est refusé jusqu'à présent. Elles demandent également à bénéficier d'une plus grande stabilité dans leur emploi, à savoir que le retrait d'un enfant placé n'entraîne plus automatiquement le licenciement de celle qui en a la garde. Enfin elles insistent sur la nécessité d'avoir accès régulièrement à des stages de formation afin d'optimiser leurs connaissances en matière de petite enfance et de prise en charge des enfants en difficulté. Il lui est demandé si elle entend prendre des mesures en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Goulard](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57738

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2001, page 900